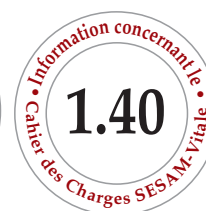
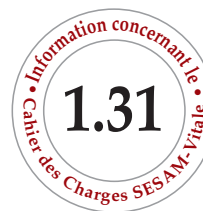


# Fiche d'Information **Cahier des Charges**

## N° 09

Diffusion février 2009



### Codage LPP : facturation des orthèses

Cette fiche amende la fiche d'information « Mise en œuvre du codage LPP » (référence PDT-CDC-040) publiée en juillet 2004.

Elle vient en complément de la fiche réglementaire N° 70 qui autorise la facturation de l'acte « PA » aux pédicures podologues.

#### Destinataires

Cette fiche d'information est destinée :

- aux éditeurs « auxiliaires médicaux » (pédicures podologues),
- aux éditeurs « centres de santé » concernés.

#### Contexte

Les orthèses - Titre II, chapitre 1 de la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) - facturées sous le code prestation « PA », ne sont pas concernées par le codage LPP.

#### Prise en compte dans le Cahier des Charges

Dans ce contexte, pour le code prestation « PA », le groupe **1610** constitué ne doit pas être complété par un groupe **1730**.

Référence : CDC-INF-009